

Repyramidage ITRF : bilan de la 1^{re} année

Le repyramidage dit, improprement, de la filière ITRF vient de s'achever pour sa première année de mise en œuvre, après un démarrage chaotique, lié à la publication très tardive fin avril des « règles du jeu ». Au vu des listes de lauréat-es publiées et des rapports des jurys, voici quelques éléments d'analyse du SNASUB-FSU.

Liste d'aptitude des TECH

La liste d'aptitude exceptionnelle pour l'accès au corps des technicien-es a été publiée la première en septembre 2022 sur le site du ministère (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/promotions-mutations-itrf-46463>). Outre les noms des heureux et heureuses lauréat-es, nous ne disposons pas d'informations statistiques : aucune indication de la branche d'activité professionnelle (BAP) ni du genre des personnes promues. Les 500 promotions ont été bien prononcées, et il semble que les classements qui ont été remontés par les établissements ont été plutôt suivis dans le tableau publié. Il est difficile par contre de savoir si chaque établissement a respecté la règle, c'est à dire privilégié des personnels en lien direct avec la recherche ou les activités d'enseignement. Ce qui est certain, malheureusement, c'est que ce sont seulement des ATRF affecté-es dans l'enseignement supérieur qui ont été promu-es : aucun agent affecté en rectorat n'est présent-es sur cette liste.

Examen professionnel exceptionnel pour l'accès en ASI

Les résultats de cet examen professionnel sont disponibles examen par examen sur le site [webitrf](http://webitrf.minedu.fr) du ministère. Le choix des branches d'activités concernées a été largement conditionné par le fait que chaque établissement

s'est vu notifier un nombre déterminé de postes à repyramider dès le mois de mai 2022. Cette procédure impose de choisir l'emploi type en début de procédure, donc bien souvent la personne dans les métiers scientifiques rares... sans garantie que la personne dépose son dossier ou soit retenue par le comité de sélection. Et c'est ce que montrent les résultats, désormais connus, mis à part une poignée de postes toujours en attente. Plus de 10 % des postes à repyramider ne le sont finalement pas, pour cause d'examen professionnel infructueux ! Et d'après la DGRH, 6 agents sur liste principale ne sont pas affectés dans l'établissement ayant ouvert le poste, dont 3 n'exerçant pas dans l'enseignement supérieur. Entre la prévision des établissements et la publication des résultats, il y a toujours des écarts. Autre enseignement des résultats, les établissements ont largement accédé à la demande ministérielle de requalifier les postes liés à la recherche, puisque 67% des postes repyramidés l'ont été dans les branches d'activité scientifiques.

Liste d'aptitude exceptionnelle des IGE et des IGR

Les résultats définitifs ont été publiés le 7 décembre, après la publication fin octobre de la liste des admissibles. Cette LA était en effet particulière, car elle était précédée d'une sélection professionnelle, dont les épreuves ressemblaient

assez à un concours. La lecture des rapports des deux comités de sélection permet de comprendre, malheureusement à posteriori, les différentes étapes de sélection qui ont abouti à la publication de cette LA. On y trouve la liste des expert-es nommé-es par le ministère pour effectuer le travail de sélection. On y apprend que sur l'ensemble des dossiers envoyés, une présélection a eu lieu, pour ramener le nombre de candidatures au double du nombre total de repyramidage possible (308 pour les IGE et 68 pour les IGR). Les critères ayant été utilisés pour cette présélection ne sont pas détaillés, à part le resserrement très net sur les seuls métiers de la recherche et de l'enseignement. Pour les IGE, il est indiqué que les expert-es ont été sensibilisés aux nécessités de veiller au respect des équilibres par BAP et entre les femmes et les hommes, et c'est globalement ce que l'on peut vérifier dans le tableau des résultats. Rien de cela chez les IGR, où la part des femmes s'effondre dans la liste d'aptitude : le plafond de verre reste encore bien solide pour les femmes exerçant des métiers scientifiques...

En 2022, si 1000 repyramidages de postes ont été prononcés, on regrette toujours qu'un nombre important de collègues et de métiers en soient d'emblée écartés. Le plan de requalification des postes doit impérativement être élargi à l'ensemble des personnels BIATSS.

BAP	Repyramidage TECH en ASI		Repyramidage ASI en IGE		Repyramidage IGE en IGR	
	Nombre	% femmes	Nombre	% femmes	Nombre	% femmes
A	93	84	60	72	11	36
B	53	53	21	62	4	25
C	65	22	34	24	4	25
D	1	100	3	67	3	67
E	30	13	5	0	6	33
F	31	58	18	61	2	50
G	2	0	5	40	0	0
J	41	76	4	100	4	50
Total	316	55	150	55	34	38